COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ghislain DEMONET, Maire,

Etaient présents:

Mesdames : Martine CLAUSSE - Mélissa COLIN - Sarah CONCHERI - Nadine GALLOIS - Magali THOMASSIN - Catherine MANGEOT -- Cécile LANA - Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON.

Messieurs : Olivier MARTET – Alain COLLET – Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Paul BINDA – Francis LARDIN – Paul BRANDMEYER – Michel GUTH – Jacques BOURGUIGNON –.

Avai(en)t donné procuration:

M. Abdoulhak EL OMARI donne pouvoir à M. Alain COLLET – Mme Laetitia SCHLEGEL donne pouvoir à Catherine MANGEOT – Mme Evelyne SASSETTI donne procuration à Mme Sarah CONCHERI – Mme Jacqueline GENAY donne procuration à M. Paul BRANDMEYER – Mme Nadia DORE donne procuration à M. Hervé LAHEURTE – M. Christian PILLER donne procuration à Mme Anne Marie FARRUDJA – Mme Marie Louise HUSSON donne procuration à Mme Martine CLAUSSE – M. Bertrand DANIEL donne procuration à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Catherine MANGEOT comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit observée en la mémoire de Monsieur André FEVOTTE récemment décédé.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2016

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

1. Vote des taux 2016

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir à taux constants les taxes directes locales.

Monsieur Olivier MARTET rappelle que lors du DOB, il avait été décidé de ne pas augmenter le taux des taxes afin de ne pas alourdir la charge financière des Blainvillois.

Mme FARRUDJA fait remarquer que la baisse de 72 000 euros, dus à des abattements effectués par les services fiscaux et impactés en 2016 est regrettable, et souhaite faire également remarquer que la diminution des agents des services fiscaux entraîne ce genre d'informations erronées ou tardives de la part de ces derniers.

Après présentation, le Conseil Municipal approuve ce maintien des taux à l'unanimité.



2. Budgets primitifs 2016 de la commune et des budgets annexes

Monsieur Olivier MARTET précise que depuis l'envoi des documents, une baisse de dotation d'environ 16 000 euros supplémentaire a nécessité de retravailler les budgets à la baisse et par conséquent les documents ont été modifiés et redistribués sur table.

M. MARTET présente les propositions nouvelles en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2016 pour la Commune et les budgets annexes.

S'agissant des pistes de recettes, Monsieur Olivier MARTET fait une information sur le travail entrepris par le cabinet F2E2A, mandaté par la commune et chargé de trouver des sources d'économie en matière fiscale et de renégocier de la dette de la commune.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce travail sur les fichiers fiscaux, le cabinet est chargé de dresser dans un premier temps un état des lieux des anomalies dans les déclarations des redevables. Dans un second temps, il sera fait une vérification sur le terrain afin de mettre fin aux anomalies et rétablir l'équité fiscale entre les redevables.

Mme FARRUDJA fait remarquer qu'un texte prévoyait un remboursement du FCTVA sur les investissements de l'année N+1 au lieu de N-2. Il lui est répondu que les services fiscaux ont été interrogés et ont refusé cette possibilité, en lieu et place un prêt à taux 0 d'environ 200 000 euros a été accordé.

Les budgets primitifs sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après présentation, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs comme suit:

- BP communal: 22 voix pour et 6 voix contre votants.
- BP Les Ptits Mousses: 22 voix pour et 6 voix contre votants.
- BP Bergamote Mirabelle : 22 voix pour et 6 voix contre votants.

PJ: BP 2016

3. Amortissements des immobilisations 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M14 impose l'amortissement des immobilisations et des subventions. Cela constitue des opérations d'ordre qui sont créditées en dépenses et en recettes chaque année.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le tableau récapitulatif des amortissements.

Les crédits nécessaires à l'amortissement des biens pour l'année 2016 sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Après présentation, le Conseil Municipal valide les amortissements à l'unanimité des votants (6 abstentions).

PJ: Projet de délibération

4. fonds de soutien à l'investissement public local 2016 et FNADT

Par circulaire n°5835/SG du 15 janvier 2016, le Premier Ministre a annoncé la mise à disposition exceptionnelle d'une enveloppe d'un milliard d'euros pour l'année 2016 destinée à conforter les initiatives en matière d'investissement public.



Ainsi outre les 200 millions d'euros mobilisés au niveau national pour soutenir la DETR, l'Etat mobilise sur l'année 2016, avec une obligation d'engagement des crédits avant le 31 décembre, une enveloppe de 800 millions d'euros (dont 77,207 millions d'euros pour la région Alsace Champagne-Ardenne lorraine) dédiés à l'appui à l'investissement public en 2 enveloppes :

Une première enveloppe de 500 millions d'euros (42 387 467 euros pour la région Alsace Champagne-Ardenne lorraine) pour l'accompagnement des grands projets d'investissement des communes et des EPCI à fiscalité propre ;

Une deuxième enveloppe de 300 millions d'euros (34 820 466 euros pour la région Alsace Champagne-Ardenne lorraine) pour l'accompagnement des investissements des communes de moins de 50 000 habitants exerçant des fonctions de bourg-centre, ou leur EPCI d'appartenance, lorsque l'opération s'inscrit dans un projet global de développement et se réalise sur la commune éligible.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ces aides exceptionnelles pour les projets de réhabilitation de locaux appartenant à la mairie notamment dans le cadre du projet global dénommé « Macaron ».

Toujours dans le cadre de ces projets de réhabilitation et en complément des financements déjà sollicités auprès des services de l'Etat, il est également proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide au travers du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) qui vient soutenir les projets structurants d'aménagement du territoire.

Après explication, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter des financements au titre de ces fonds de soutien.

5. Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Conformément à la délibération en date du 24 juin 2009, prise en conformité du Code de l'Urbanisme, prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d'Urbanisme et engageant la concertation.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

La commune disposant d'un droit de préemption simple, et consécutivement à la modification du POS en PLU, il est également demandé au Conseil Municipal de valider la modification de la zone d'application du droit de préemption.

Après explication par Monsieur Hervé LAHEURTE, le conseil municipal vote les modifications du PLU à 22 voix pour (6 contre). Par extension, le Conseil Municipal autorise la modification du droit de préemption urbain sur les secteurs modifiés, à 22 voix pour et 6 voix contre.

PJ: Projets de délibération

6. Informations et questions diverses

Mme FARRUDJA pose la question sur le devenir des emplois d'avenir après le 31 août. Mme FARRUDJA informe qu'une disposition prévoirait une prolongation de 2 ans. Monsieur le Maire répond que si cette information se confirme, la question sera étudiée.

Monsieur le Maire informe qu'un dossier avec les demandes faites par l'opposition avec les éléments demandés et indique les éléments manquants qui seront transmis dans les meilleurs délais.



Monsieur le Maire fait ensuite une information sur l'organisation des Temps d'Accueil Périscolaires, en reprenant les débuts de l'expérimentation à l'école maternelle du Haut des Places. Suite aux retours positifs des enseignants et parents, la même proposition a été faite à l'équipe de l'école maternelle Jean Jaurès. Celle-ci avait pour but d'harmoniser les horaires et les pratiques. La proposition a reçu une réponse négative avec contre proposition. Par conséquent les TAP resteront organisés de la même manière que cette année, à la rentrée prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal.

